



Extrait du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	06/06/2025
Date d'Affichage	06/06/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	9
Votants	12

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER, Mr Nicolas MARTINAIS (arrivé à 20h30).

Absents excusés :

Mr Michel LÉBOUC donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS,
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.

Absents :

Mme Sylvie COUPE.

N°096-2025

Validation du devis de prestataire de service Cosoluce dans le cadre des logiciels de la Mairie

Mme Stéphanie GARNIER, adjointe chargée des finances, présente le devis du prestataire de service COSOLUCE dans le cadre des logiciels de la Mairie.

Ce prestataire nous accorde une remise de 35% sur la mise en service du mode SAAS-COLORIA. A compter de 2028, la prestation sera obligatoire pour pouvoir utiliser les logiciels.

Le montant de ce devis est de 587.38 € TTC pour la migration vers COLORIA pour les 2 postes informatiques et de 988.20 € TTC pour les prestations annexes (mise en service et accompagnement du déploiement...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** le devis de COSOLUCE pour un montant de 1 575.58 € TTC pour la prestation de COSOLUCE pour 2025 au prorata du nombre de mois et d'imputer en investissement à l'opération 54 « Mairie » l'article : 2051 concession et droits similaires – ainsi qu'au budget annexe
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le